

# Complexe de rugby quartier d'Ovalie : Objectifs de l'opération et modalités de concertation

Par délibération n°4774 du 11 juillet 2002, dans le cadre de sa compétence en matière de construction d'équipements sportifs d'intérêt Communautaire, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a décidé de réaliser un complexe de rugby sur le site du mas de Touchy, rue de Bugarel dans le quartier de l'Ovalie sur un ensemble foncier de plus de 13 hectares. Les études et la réalisation sont confiées à la SERM. Le processus de réalisation de cet équipement entre dans le champ d'application des articles L.300-1 à L.300-4 du code de l'urbanisme qui définissent les règles de concertation associant les habitants et autres personnes concernées par la réalisation de l'opération.

Les modalités de concertation seront les suivantes :

- une réunion publique sur la commune de Montpellier
- une mise à disposition du public à l'hôtel de ville de Montpellier et à l'hôtel de la Communauté d'Agglomération du dossier de présentation de l'opération durant une période d'au moins quinze jours avec ouverture d'un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations
- des articles dans la presse

**Affaire adoptée à l'unanimité des voix exprimées. •**



Projet présenté par BBA. Vue depuis l'avenue de Vanières.

BBA ARCHITECTURE